



PRÉSENTATION DE LA RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE ET DU TRAVAIL PROTÉGÉ

fagerh
Accompagner, c'est notre métier.

ANDICAT
Association Nationale des
Équipes de Direction en ESAT

Unapei
S'ENGAGER POUR LE VIVRE-ENSEMBLE

Réadaptation professionnelle (ESRP - ESPO - UEROS)

Code de l'action sociale et des familles

Code du travail

Travail protégé (ESAT)

Code de l'action sociale et des familles

ESRP : Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

ESPO : Etablissement et Service de Pré Orientation

UEROS : Unité d'Évaluation de Réentraînement
et d'Orientation Sociale et Professionnelle

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

LES MISSIONS DES ESRP, ESPO ET UEROS



Les **ESRP, ESPO** et **UEROS** accompagnent :

- l'orientation professionnelle,

L'orientation professionnelle est le choix d'une formation ou d'un métier.

- l'apprentissage de nouvelles compétences.

Les compétences c'est ce qu'on connaît et ce qu'on sait faire.

Ces établissements aident à s'intégrer dans la vie sociale et dans le travail.

Chaque personne a un accompagnement différent.

Les **ESPO** proposent des stages de pré-orientation.

Ces stages servent à :

- évaluer comment le handicap gêne l'accès à l'emploi,
- construire un projet professionnel adapté à la personne.

Les **ESRP** proposent des formations.

Certaines de ces formations permettent d'avoir un diplôme.

Les **ESRP** accompagnent les personnes dans différents domaines :

- la santé,
- la santé mentale,
- l'apprentissage,
- les relations avec les autres,
- l'insertion.

Les formations peuvent aussi se faire dans d'autres centres de formation.

Ces formations se feront avec les équipes des **ESRP**.

Cela s'appelle le DFA.

DFA : Dispositif Formation Accompagnée

Les **ESRP** travaillent beaucoup avec le monde du travail, les EA et les ESAT.

Les **UEROS** accompagnent les personnes cérébro-lésées.

Les personnes cérébro-lésées ont eu un AVC ou un traumatisme crânien.

Un AVC est un Accident Vasculaire Cérébral.

Un traumatisme crânien est un choc au niveau de la tête.

Les personnes cérébro-lésées ont besoin d'un accompagnement adapté.

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

- Avoir au moins 16 ans.
- Être BOETH
BOETH : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
ou
- Avoir une inaptitude au travail
L'inaptitude au travail c'est quand on ne peut pas travailler.
- Avoir besoin d'un accompagnement adapté
- Être demandeur d'emploi
ou
- Être salarié, agent de la fonction publique ou travailleur indépendant.
- Vouloir se former pour changer de métier.

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN ESRP, ESPO ET UEROS

- Avoir une notification CDAPH

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Si les personnes n'ont pas de notification CDAPH.

Les personnes peuvent avoir quand même une prestation évaluation conseil.

La prestation évaluation conseille les personnes sur leur orientation.

Les personnes qui arrivent d'un IME ou DITEP ou ESAT ou IEM ou DAME peuvent suivre une formation en ESRP.

IME : Institut Médico-Éducatif

DITEP : Dispositif d'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

IEM : Institut d'Éducation Motrice

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif

Les personnes sont stagiaires pendant la formation professionnelle.

Certaines formations demandent par exemple de savoir lire.

Des formations sont spécialisées pour certaines personnes.

Par exemple, les personnes malvoyantes, cérébrolésées, etc...

Des hébergements adaptés sont proposés aux stagiaires pendant la formation professionnelle.

LA RÉMUNÉRATION EN ESRP, ESPO ET UEROS

La rémunération c'est l'argent reçu pour un travail.

Les travailleurs en situation de handicap sont payés comme pour leur emploi d'avant.

La rémunération est calculée en fonction des salaires reçus les mois d'avant.

La rémunération est reçue avec l'AAH pendant les 6 premiers mois.

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

L'AAH est ensuite recalculée avec la rémunération reçue.

Elodie

Elodie a fait ses études dans un lycée professionnel.

Ses études ont été adaptées à son handicap.

Elle ne sait pas ce qu'elle veut faire après ses études.

Elodie dépose un dossier pour se faire accompagner par un ESPO.

ESPO : Etablissement et Service de Pré Orientation

Elle travaille avec l'ESPO sur son projet professionnel.

Une MISPE lui est proposée.

Une MISPE c'est un stage en ESAT.

MISPE : Mise en situation en milieu professionnel en ESAT.

L'ESAT correspond le mieux à ses envies.

Elodie intègre l'ESAT après l'orientation de la MDPH.





Fatima

Fatima a 16 ans.

Elle est accompagnée en IMPro.

IMPro : Institut médico-professionnel

Fatima a besoin d'être accompagnée pour son projet professionnel.

L'IMPro fait le lien avec un ESRP.

ESRP : Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle

Cet ESRP accompagne des jeunes à partir de 16 ans.

Le chargé d'insertion de l'établissement l'accompagne dans :

- ses choix professionnels,
- la recherche de stages,
- la recherche d'emploi...

Le chargé d'insertion propose à Fatima une Remise à Niveau Professionnelle.

La Remise à Niveau Professionnelle sert à construire un projet professionnel.

A la fin, Fatima trouve un emploi dans un service public.

L'ESRP continue à l'accompagner dans ses premiers mois de travail.

LES MISSIONS DES ESAT



ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

Les ESAT proposent un travail à des personnes en situation de handicap.

Les ESAT proposent aussi un accompagnement dans la vie sociale.

Les ESAT prennent en compte les besoins et les attentes des personnes.

Les ESAT aident l'insertion professionnelle.

Ils accompagnent les personnes avec le projet d'aller en milieu ordinaire.

Les ESAT proposent :

- des formations,
- l'accompagnement à l'ouverture du CPF
CPF : Compte Professionnel de Formation
C'est un compte avec une somme d'argent.
Le CPF peut être utilisé pour faire des formations.
- la mise en place et le suivi du Carnet de Parcours et de Compétences.
C'est un dossier qui décrit le parcours d'une personne.
- des partenariats avec d'autres établissements (ESRP/ ESPO/ UEROS...)

Les travailleurs en ESAT ne sont pas des salariés.

Ce sont des usagers.

Les travailleurs ont de nouveaux droits comme :

- le droit de grève,
C'est ne pas travailler pour défendre des idées ou des désaccords.
- la représentation syndicale,
Elle représente et défend les travailleurs auprès de l'établissement.
- l'intervention de l'inspection du travail,
L'inspection du travail prévient les risques au travail.
Elle améliore les conditions de travail et les relations entre les personnes.
- la complémentaire santé,
Elle complète les remboursements de frais de santé.
- le remboursement des frais de transport...

Les travailleurs d'ESAT ont une protection spéciale.

Par exemple, un travailleur ne peut pas être puni s'il fait un travail de mauvaise qualité.

Les travailleurs d'ESAT ne peuvent pas être licenciés.

Être licencié veut dire perdre son travail.

Yannick

Yannick travaille depuis 20 ans en ESAT.

Il a essayé plusieurs ateliers.

Yannick ne trouve pas ce qui lui va.

Il veut travailler dans un restaurant, au service.

Son ESAT ne propose pas cette activité.

Un ESPO l'accompagne pour son projet.

ESPO : Etablissement et Service de Pré Orientation

Un bilan de compétences est fait.

Yannick fait un essai dans un autre ESAT pour du service en salle.

Il réussit et intègre l'ESAT.



LES CONDITIONS D'ADMISSION EN ESAT

- Avoir une notification CDAPH.

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

- Avoir au moins 20 ans.

16 ans avec une dérogation en cas de risque de rupture de parcours

Une dérogation est une autorisation.

Une rupture de parcours c'est l'arrêt d'un accompagnement.

- Avoir une capacité de travail moins importante que dans le milieu ordinaire.
- Avoir une capacité de travail adaptée pour être admis en ESAT.
- Avoir besoin d'un accompagnement dans la vie sociale.

L'orientation ESAT permet un hébergement si la personne le souhaite.

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, chaque travailleur peut travailler en milieu ordinaire.

Les personnes sont accompagnées par France Travail avec Cap Emploi.

France Travail accompagne les demandeurs d'emploi vers le travail.

Cap Emploi accompagne les personnes en situation de handicap vers le travail.

A partir du 1^{er} Janvier 2027, France Travail pourra proposer l'orientation vers un ESAT ou un ESRP.

France Travail va travailler avec les Cap Emploi et les MDPH.

La personne accompagnée va faire des stages en ESAT ou en ESRP.

Ensuite, un bilan sera fait.

Ce bilan dira quel établissement professionnel sera le plus adapté.

Benoît

Benoît travaille en ESAT depuis 5 ans.

Il veut améliorer ses compétences en Espaces Verts.

Un moniteur de l'ESAT propose à Benoît de faire une formation pour reconnaître ce qu'il sait faire.

Benoît commence une formation avec un ESRP.

ESRP : Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle



Un an après, il a son diplôme.

Pendant cette année, il a travaillé son projet.

Benoît veut travailler en milieu ordinaire.

A la fin de sa formation, une entreprise le recrute à temps partiel

LA RÉMUNÉRATION EN ESAT

La rémunération est l'argent reçu d'un travail.

La rémunération en ESAT est entre **6,62 euros** et **13,15 euros** de l'heure.

La durée autorisée de travail est de 35 heures par semaine.

Le montant de la rémunération change selon la durée du travail à temps partiel.

Le temps partiel est une durée de travail de moins de 35 heures.

La rémunération est reçue avec une partie de l'AAH.

Les travailleurs peuvent avoir la prime d'activité et la prime d'intéressement.

La prime d'intéressement est une rémunération versée par l'établissement.

C'est une somme d'argent selon les résultats de l'établissement.

La prime d'activité est une somme d'argent versée par la CAF.

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Ce document a été écrit en FALC (Facile A Lire et à Comprendre)



Il a été écrit par l'atelier FALC de l'ESAT Ôséa 

Le document a été relu par ANDICAT et l'Unapei

L'atelier FALC a reçu la marque Qualité de l'Unapei

